



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 27 septembre 2022 Mairie de ROUGEMONTIER

L'an deux mil vingt-deux le 27 septembre à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de cette commune, convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Monsieur Philippe ROBILLOT, Maire.

Présents : M. Philippe ROBILLOT, *Maire*,

Mme Bernadette ALLAIN, M. Joël DE WULF, *Adjoint*s

M. André-Joseph PERDRIX, Mme GODEFROY Sabine, M. Paul CHENU, Mme Jacqueline LEROY, Mme Agnès YON et M. Cyrille LEREFAT, et, et *Conseillers Municipaux*.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absente représentée : M. Jean-Claude EUDE par Mme Jacqueline LEROY.

Absents excusés : Mme Anita CACAUX, M. François DELAVOIERE, Mme Clémentine LIARD, M. Dominique DUVAL et M. Sébastien BLOTTIERE.

M. Cyrille LEREFAT a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 23 septembre 2022	Nombre de conseillers : - En exercices : 15 - Présents : 9 (quorum : 9) - Voix exprimées : 10
Date d'affichage : 23 septembre 2022	

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

1. Délibération SIEGE travaux de déplacement du réseau rue de la Mare de la Ville
2. Délibération signalisation de sécurité routière route de Pont-Audemer
3. Délibération reversement de la taxe d'aménagement
4. Délibération cession de terrains en faveur de la SILOGE
5. Questions diverses.

Monsieur le Maire interroge les élus présents sur le précédent procès-verbal. Ces derniers ne s'y opposant pas, le procès-verbal du 30 août 2022 est approuvé.



Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 27 septembre 2022
Mairie de ROUGEMONTIER

Délibération SIEGE travaux de déplacement du réseau rue de la Mare de la Ville

2022-09-01

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que suites aux interrogations de la commune concernant l'enfouissement de la ligne allant de rue de la Mairie jusqu'à la rue de la mare de la Ville. LE SIEGE propose de répondre à cette demande en même temps que de créer le réseau nécessaire au futur lotissement.

Le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications.

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée. Cette participation s'élève à 87 500,00 € HT.

❖ en section d'investissement(en euros H.T.) :

	TOTAL en euros TTC	Participation commune en %	Part commune en euros
Extension du réseau de distribution publique	95 000,00	-	0,00
Déplacement réseau haute tension (HTA) rural	105 000,00	100 % HT	87 500,00
TOTAL :	200 000,00	-	1 178,00

Étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Madame Agnès YON demande si une autre solution est possible, Monsieur le Maire répond que le SIEGE n'a pas fourni une autre proposition.

Monsieur André-Joseph PERDRIX indique que ces travaux permettront de diminuer la pollution visuelle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise :

- ❖ **Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,**
- ❖ **L'inscription des sommes au budget de l'exercice 2023, pour un montant de 87 500,00 €.**

Délibération signalisation de sécurité routière route de Pont-Audemer

2022-09-02

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise AXIMUM sise à BIHOREL. Ce devis consiste en la création et réfection des marquages au sol de la route départementale 675, ainsi que la pose d'un panneau lumineux. La proposition s'élève à 9 032,00 € HT soit 10 838,40 € TTC.

Monsieur le Maire propose en sus de ce dispositif de valider le devis de l'entreprise SERAC concernant la fourniture de deux personnages pour un montant de 2 180,00 € HT soit 2 616,00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- ❖ **Accepte les 2 devis présentés pour des montants respectifs de 10 838,40**



Procès-verbal
Réunion de Conseil Municipal du 27 septembre 2022
Mairie de ROUGEMONTIER

	<p style="text-align: center;">€ TTC et 2 616,00 € TTC.</p> <p style="text-align: center;">❖ Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.</p> <p style="text-align: center;">Les dépenses seront inscrites au compte 2151.</p>
<p style="text-align: center;">Délibération reversement de la taxe d'aménagement</p>	<p>Monsieur le Maire explique qu'une taxe d'aménagement de 2% est appliquée sur la commune. Cette taxe est demandée par les services des impôts lorsque les administrés entreprennent certains travaux de construction. Cette taxe permet de couvrir une partie des frais engagés lors du renforcement de la défense incendie, lors de travaux nécessaires sur les divers réseaux etc.</p> <p>En 2021, l'État a voté une loi obligeant les communes à reverser tout ou partie de la taxe d'aménagement aux EPCI, c'est-à-dire dans notre cas à la Communauté de Communes PONT-AUDEMER VAL de RISLE (CCPAVR) à compter de la fin d'année 2022.</p> <p>Cette décision relève alors du communautaire. Monsieur le Maire explique qu'à ce jour aucune délibération n'a été prise par la CCPAVR. En ce sens la commune ne peut pas encore voter sur ce sujet. En outre, la délibération est reportée.</p> <p style="text-align: center;">-</p>
<p style="text-align: center;">Délibération cession de terrains en faveur de la SILOGE</p> <p style="text-align: center;">2022-09-03</p>	<p>Monsieur le Maire annonce que conformément à la convention signée avec la SILOGE, il convenait de diviser la parcelle ZB 111 d'une surface de 3ha 27a 54ca comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none">- ZB 190 pour une contenance de 59a 80ca (inconstructible)- ZB 191 pour une contenance de 1ha 94a 38ca- ZB 192 pour une contenance de 73a 39ca (mare communale) <p>La division étant faite, la cession des parcelle ZB 191 et B 580 peut être effectuée.</p> <p>Monsieur le Maire ajoute que la livraison du lotissement est prévue pour le 1^{er} trimestre 2024.</p> <p>Messieurs le Maire et Joël DE WULF relatent le problème du chemin privé en copropriété situé en limite du futur accès au lotissement et donnant sur la rue de la Mare Duboc. Le chef de chantier a sollicité le bureau d'étude afin qu'une solution satisfasse les co-proprétaires et les futurs riverains.</p> <p>Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Accepte de céder la parcelle ZB 191 pour une contenance de 19 438 m² et la parcelle B 580 de 606 m², au prix de 9€ le m².- Autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches notariales.- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.



Procès-verbal Réunion de Conseil Municipal du 27 septembre 2022 Mairie de ROUGEMONTIER

Questions diverses :

SILOGE :

Monsieur le Maire annonce qu'une entreprise spécialisée dans l'aménagement extérieure a été sollicité afin de recueillir des idées concernant la parcelle voisine du futur lotissement. Monsieur le Maire précise que l'aménagement doit comporter plusieurs caractéristiques dont le faible entretien, l'éco pâturage, un chemin piétonnier et l'arborisation. L'aménagement serait prévu pour la fin d'année 2023.

Chemin rurale :

Monsieur le Maire indique qu'un géomètre a été rencontré afin de rétrocéder le chemin rural sis rue de la Mare Duboc. L'expert annonce que des frais d'enquête publique, de géomètres sont à prévoir. Ce dernier préconise de passer une convention avec le propriétaire intéressé afin que ce dernier puisse en disposer.

Réfection salle des fêtes :

Monsieur le Maire présente deux devis concernant la réfection de la peinture de la salle des fêtes communale. Les travaux auraient lieu les deux dernières semaines d'avril.

Repas des Aînés :

Monsieur le Maire précise que le repas des Aînés prévu le 13 novembre sera proposé aux administrés âgés de 66 ans et plus. L'animation sera assurée par Thierry music et le repas par Fournier. Les élus décident de composer le repas d'une trilogie de saumon, d'un sorbet à la pomme, d'un duo de magret de canard et d'une brochette d'ananas.

Commissions comunales :

La commission « voirie » se réunira le 08 octobre à 09h00 et la commission « personnel communal » le 25 novembre à 20h30.

Remerciements :

Monsieur le Maire donne lecture des cartes de remerciements de l'association Charline et des anciens boulangers de la commune.

Tri-sélectif :

Madame Sabine GODEFROY déplore le manque de l'entreprise pour vider les bacs de récupération collectifs.

Hommage :

Monsieur le Maire rappelle qu'un vin d'honneur pour Catherine et Jean CARRÈRE sera donné à la salle des fêtes le 08 octobre à 11h00.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée à 23h35.